



## Commune de Cartigny

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

#### PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	F. Bosshard Dériaz, présidente, P.-Y. Christen, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011

➤ Le procès-verbal du 12 décembre 2011 est accepté à l'unanimité des 12 membres présents.

#### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- La Présidente fait circuler quelques lettres de remerciements des aînés pour le repas de l'Escalade ainsi que pour le vin et les fleurs reçus.
- La Présidente invite chaque conseillère et conseiller municipal à passer en fin de séance vers Sandra afin de recevoir son enveloppe de dédommagement pour les commissions.

#### 3. Communications du maire et des adjointes

##### Communications de Mme Zach

- Employés communaux : Un certain nombre de changements ont été effectués dans l'organisation, Richard Bill cessant ses activités au sein de la Commune à la fin février. Les tournées quotidiennes des bâtiments communaux ne seront désormais plus assurées durant la semaine ; les associations et sociétés en ont été informées ; les responsables seront en conséquence appelés à être plus vigilants. Carmen Bill, déjà employée par la Commune pour assurer l'entretien du jardin d'enfants et du Midi à Cartigny, sera chargée de l'entretien de la Mairie. Roger et Roland travailleront davantage ensemble, tel était le but recherché ; ils reprendront notamment l'entretien de la petite Plaine. En cas d'absence de Roland, l'entreprise Tip Top s'occupait jusqu'ici de le remplacer pour les tâches importantes ne pouvant attendre. Roger était pour sa part également remplacé, ponctuellement, durant ses vacances. L'idée vise à poursuivre sur cette lancée.

Sandra travaille pour sa part à 80% depuis janvier, soit ½ jour de plus, ce qui est prévu dans le budget.

- Entreprise Parmentier : Un nouveau propriétaire, qui habite à la Petite Grave, a repris l'entreprise (de champignons) depuis le mois de novembre, avec les petits soucis et désordres y afférents, induits par quelques squatters (carrosserie avec épaves de voiture, paysagiste présent sans contrat, dépôt de déchets divers, poules et lapins à évacuer, frigos entreposés) . Ce Monsieur souhaiterait que la situation soit plus saine. Il voudrait aussi dynamiser l'entreprise. Des séances ont été organisées avec le département concerné. La police a déjà fait évacuer de nombreux déchets.

Une séance « routes » permettra prochainement de faire le point sur le chemin de Bésine, à remettre en état.

- M. Bocion, propriétaire à la Petite Grave sur le chemin Bois St Victor, envisage de faire nettoyer la parcelle pour y faire ménager une petite entreprise. Mme Zach l'a incité à s'adresser au DCTI avec son projet, pour obtenir les autorisations nécessaires. Il conviendra de surveiller très attentivement ce projet.

M. Duriaux craint que M. Bocion n'essaie d'obtenir l'aval des autorités communales, pour éviter de devoir déposer un dossier d'autorisation et dire plus tard que tout était en ordre avec la Commune.

- Gravières : deux lois ont été adoptées par le Grand Conseil, qui autoriseraient les exploitants à travailler sur le terrain et à y effectuer des opérations de tri des déchets. Les habitants et les communes riveraines n'aimeraient pas revenir en arrière et se retrouver avec du tri et du bruit à proximité des habitations. Les communes d'Avusy, de Laconnex, de Soral, de Chancy et de Cartigny ont décidé de s'unir pour faire recours contre ces lois devant le Tribunal Fédéral. Elles sont rejointes dans cette voie par plusieurs graviéristes et diverses entreprises de construction, ainsi que par l'association Grain de Sable de la Champagne. Me Mégevand sera chargé de la démarche, pour des frais évalués entre 10'000 et 12'000 francs, partagés entre les cinq communes concernées. Me Mégevand estime que ce recours a de bonnes chances d'aboutir.
- La prochaine séance du conseil d'administration de CABC est fixée au 30 janvier 2012.

#### Communications de Mme Bolle de Paoli

- Pompiers : le partenariat entre les communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny semble perdurer, preuve en est la mise en place d'un service de piquet, dans le souci d'une collaboration très rapprochée entre les deux compagnies.
- Burkina Faso : la rallonge (acceptée par le CM) a été payée à fin 2011. L'exécutif a reçu les remerciements du Président de l'Association, M. Läderrmann, qui a certifié vouloir tout mettre en œuvre pour que le centre de formation devienne indépendant le plus rapidement possible. Le message du CM a donc bien été entendu et compris.

Le repas de soutien aura lieu le samedi 24 mars prochain. Un tout ménage sera à cet effet distribué dans les sept communes. Mme Cocquio, responsable de l'organisation de ce repas pour la Commune de Cartigny, recherche encore trois personnes pour assurer le service, en plus des trois déjà annoncées, et également des volontaires pour la préparation de la table le vendredi soir.

Les conseillères et conseillers municipaux intéressés à participer à ce repas, en tant que « consommateurs », pourront s'inscrire à la réception du tout ménage.

- Local des jeunes : l'ouverture du local est fixée au mardi 7 février prochain à 18h30. Les clés seront alors remises aux 4 responsables et le règlement sera signé. M. Humberto Lopez, de la FASE, sera convié à cette occasion. Les copropriétaires de la rue du Pré-de-la-Reine ont d'ores et déjà été avertis de cette date d'ouverture.

La commission sociale a reçu le 22 décembre 4 délégués de la copropriété, la commission sociale in corpore, 2 ilotiers du poste de Lancy ainsi que les 4 jeunes responsables, qui ont pu s'exprimer et promettre que des efforts importants seraient consentis pour limiter les éventuels dérangements causés à l'entourage. Les copropriétaires attendent de voir. Ils ont d'ores et déjà annoncé vouloir signaler tout problème qui pourrait survenir.

Un panneau sera apposé sur la façade du local avec les numéros à joindre (TSHM).

Un apéritif (sans alcool) sera organisé par la jeunesse pour fêter l'ouverture du local.

Les conseillères et conseillers municipaux sont instamment invités à venir visiter ce local magnifique.

- Liste des dons : comme chaque année, 8'000 francs ont été inscrits au budget pour l'aide humanitaire suisse et genevoise. La liste des projets retenus pour 2012 circule parmi l'assemblée.

M. George constate que 200 francs sont attribués à l'Hospice Général, qui reçoit des millions de l'Etat. Ce dernier a-t-il vraiment besoin de notre don?

Relevant que ce soutien est renouvelé d'année en année, Mme Bolle de Paoli reconnaît toutefois l'à-propos de la remarque de M. George.

- Certaines communes du canton, signataires d'un courrier destiné au Conseil d'Etat pour l'inviter à retirer le plan directeur cantonal, se sont adressées à l'exécutif de Cartigny, pour lui suggérer de signer également ce courrier. L'exécutif a choisi de ne pas le signer, dans un souci de cohérence puisque le CM avait décidé d'approuver ce plan directeur cantonal.

- Couffin : La loi J 629 préconise fortement la régularisation et la professionnalisation des mamans de jour (contrat de travail, charges sociales, versement d'un salaire, périodes de vacances imposées). Cette mesure ferait passer le budget du Couffin de 27'000 à 277'000 francs pour les 7 communes concernées. Cette question a été travaillée, pour finalement aboutir à la décision de laisser les mamans de jour sous un statut d'indépendantes, ce qui implique toutefois de ne pas toucher de péréquation pour cette structure. Les mamans de jour bénéficieront tout de même très probablement - la décision n'étant pas encore définitive - d'une caisse centralisée. La structure du Couffin prendra alors en charge la facturation pour les familles placeuses, ce qui représente un coût supplémentaire réduit pour l'association. Comme il n'a pas été budgeté pour 2012, les réserves peuvent être sollicitées. Une coordinatrice fournira les conseils nécessaires en matière d'assurance ou de caisse de compensation.

A noter - et c'est une bonne nouvelle - que les communes pourraient éventuellement contribuer en fonction du nombre d'enfants placés au Couffin, avec en sus, pour jouer la solidarité, une taxe annuelle de participation pour chaque commune inscrite au Couffin. La Commune de Bernex va vraisemblablement rejoindre l'association, ce qui permettra au réseau de mamans de jour de s'étendre assez sensiblement. Le Couffin compte à ce jour seulement 4 familles d'accueil sur toute la Champagne, ce qui est très limité pour répondre aux besoins. L'arrivée de Bernex sera donc une bonne chose. Aucune maman de jour de la Commune n'est inscrite au Couffin. Cartigny compte en fait une seule famille d'accueil, que Mme Bolle de Paoli entend rencontrer pour préciser qu'une adhésion au Couffin lui permettrait de rester dans une structure légère.

#### **4. Proposition du maire et des adjointes**

- Mme Bolle de Paoli propose, au nom de l'exécutif, d'organiser la sortie des aînés le mercredi 16 mai 2012. Elle explique, à l'intention des nouveaux magistrats, que cette course d'école des aînés a lieu une fois par an, avec des membres du Conseil municipal comme accompagnants, sachant que la participation est totalement libre. La commission sociale est chargée de préparer cette sortie toujours très sympathique, à laquelle les aînés tiennent beaucoup. Cette sortie pourrait, le cas échéant, être reportée en automne, ou organisée de manière alternée printemps/automne selon les années.

Il ressort du tour de table que cette date du 16 mai 2012 semble convenir à la majorité des conseillères et conseillers municipaux.

- La commission culture, sport et loisirs doit être convoquée, en accord avec son Président.

#### **5. Rapport de la commission agriculture, environnement, aménagement**

Le rapport est distribué aux membres du Conseil municipal.

M. Cogne donne lecture de ce document.

### **Rapport de la Commission de l'agriculture et de l'environnement sur le projet de zone artisanale à Eaumorte**

#### **Préambule :**

Le 5 décembre 2011, la Commission (élargie au Conseil municipal), a reçu M. Marcelin Barthassat, architecte mandaté par la Commune d'Avully pour réfléchir à la création d'une zone artisanale à Eaumorte, à cheval sur les 4 communes du hameau, Avully, Avusy, Cartigny et Laconnex.

Le 9 janvier 2012 s'est tenue une réunion entre les différents exécutifs des communes concernées auxquels se sont jointes les communes de Soral et de Chancy. La commune d'Aire-la-Ville s'était excusée.

Le 17 janvier 2012, la Commission s'est réunie pour faire le point sur ce projet de déclassement.

Ce rapport résume l'état de nos réflexions sur ce dossier.

#### **Discussion :**

Initié par la Commune d'Avully, ce projet prévoit de déclasser le hameau d'Eaumorte, de part et d'autre de la route de Chancy. Lors de la réunion du 9 janvier, les exécutifs communaux ont discuté du projet et de l'utilisation qui pourrait en être faite.

Ainsi, ont été évoqués une crèche, un centre médical, une poste, un EMS, des commerces (boulangerie, épicerie, etc.), une zone artisanale, une maison de quartier, etc.

Au sein de la Commission, les avis ont été partagés quant à la participation de notre Commune à ce projet.

Certains sont enthousiastes quant au programme proposé, le regroupement des communes concernées permettant de bénéficier de ces équipements sociaux et de les rendre économiquement viables.

D'autres craignent que cette centralisation à Eaumorte ne se fasse au détriment de la vie sociale dans nos villages et préféreraient que les forces des communes soient mises en commun pour réaliser ces équipements dans nos villages plutôt qu'à l'extérieur.

**Conclusion :**

Nous vous proposons d'en discuter au Conseil municipal.

L'idée vise à ouvrir le débat, à connaître les opinions des uns et des autres, partant du principe qu'aucune décision ferme et définitive ne sera prise ce soir. Il est néanmoins important d'échanger les arguments positifs, respectivement négatifs, et de remettre ensuite l'ouvrage sur le métier à l'occasion du prochain Conseil municipal.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'une décision a été prise dans l'intervalle, consistant à limiter ce projet à la rive droite de la Route de Chancy.

Mme Zach relève que le CM doit se prononcer sur le principe d'aller de l'avant dans un projet d'étude, qui n'aboutira pas forcément.

M. Cogne précise encore que lors de la séance entre exécutifs, la Commune de Laconnex a demandé que cette zone de développement n'excède pas 2 hectares (éventuellement 2.5), alors que la proposition initiale de M. Barthassat reposait sur une surface sensiblement plus importante, avec des possibilités d'extension futures. Avusy tient aussi à ce que cette zone soit restreinte, limitée au côté droit de la route de Chancy.

3'000 mètres carrés d'espace artisanal seraient donc proposés à des petites entreprises locales. Avully a demandé la possibilité d'y intégrer des locaux administratifs et industriels pour l'entreprise Mauri SA (graviériste), qui possède deux grandes parcelles le long de la route de Chancy. Cette requête ne recueille pas, tant s'en faut, l'approbation des autres communes, qui n'ont pas envie de mettre un grand parking pour camions à Eaumorte. Avully est demandeuse de cette zone artisanale alors que les autres communes sont plutôt suiveuses.

Le Conseil municipal est donc aujourd'hui appelé à décider s'il veut ou non aller de l'avant pour étudier la faisabilité du projet et évaluer s'il doit se faire avec ou sans la Commune de Cartigny.

Mme Bolle de Paoli explique qu'un courrier a été préparé à l'intention des petites entreprises du village, pour savoir si elles seraient intéressées, d'ici une dizaine d'années, à occuper un espace de travail à Eaumorte.

S'agissant des contraintes induites par la création d'une zone artisanale, M. Cogne précise que M. Barthassat a proposé de déclasser dans un premier temps la zone pour voir dans un deuxième temps seulement ce que l'on compterait y mettre. Les exécutifs des communes concernées se sont réunis pour faire part de leurs souhaits. Les besoins manifestés ne correspondent pas à la proposition de M. Barthassat, qui répondait en fait à la demande d'Avully d'y implanter des entreprises.

M. Schornoz demande quelle surface de terrain, concernée par ce projet, appartient à la Commune de Cartigny. Des terrains communaux ou privés devront-ils être déclassés ?

Mme Zach répond que comme dans tout déclassement de zone, des terrains communaux seront concernés - pour une surface très réduite - ainsi que des terrains privés. Partant du constat que les communes de la Champagne n'ont plus de terrain constructible pour construire un EMS ou une crèche, l'objectif consiste à réunir les communes concernées autour d'un déclassement de la zone, qui se trouverait de ce fait, et dès lors qu'il porterait sur un projet d'envergure, touchant une surface importante, plus facilement acceptable par le DCTI. La commune d'Avully, très demandeuse et propriétaire d'une grande surface de terrains, a donc financé le départ de l'étude avec M. Barthassat.

M. Georges estime qu'il serait plus judicieux de se déterminer sur les activités que l'on souhaiterait développer dans ce secteur, avant de songer au déclassement.

M. Cogne confirme que M. Barthassat semble prendre le problème à l'envers, en regardant, selon la mission qui lui a été confiée, ce qui pourrait être déclassé à Eaumorte, sans même avoir, au départ, un programme susceptible de définir ce dont les communes auraient besoin.

M. Schornoz craint le côté spéculatif du déclassement, avec des surfaces artisanales qui ne seraient dès lors plus du tout accessibles à certains artisans par rapport au projet initial.

M. Duriaux note qu'aucun dossier ne pourra être déposé sans besoins exprimés.

M. George relève qu'une sorte d'inventaire de ce qui pourrait être réalisé a été dressé (crèche, centre médical, poste, EMS, commerces, zone artisanale, maison de quartier, etc.), mais qu'il ne correspond pas forcément aux réels besoins, ce qui justifierait la réalisation d'une étude de faisabilité pour savoir quels seraient ces besoins dans 10 ans. Quant à l'avant-dernier paragraphe du rapport, que signifient les termes « économiquement viables » ?

M. Cogne précise qu'une poste, tout comme une crèche ou un EMS, ne sont économiquement pas viables dans un village, alors qu'elles peuvent, pour une question de taille critique, être rentables sur un bassin plus important, d'où l'idée d'un regroupement entre communes, qui n'ont individuellement pas suffisamment d'enfants, de personnes âgées ou de malades pour justifier de construire chacune sa propre crèche, son EMS ou son centre médical.

Mme Walthert souligne que M. Barthassat a un rôle de lobbying ; il est notamment introduit dans le projet de bassin franco-valdo-genevois. C'est un précurseur du domaine. Il est là pour sonder le terrain et définir les démarches qui devront être menées.

M. Cogne ajoute que les opposants arguent du fait que les communes ont déjà de la peine à garder une poste ou une épicerie sur leur territoire, et que si ces infrastructures se trouvaient centralisées à Eaumorte, ces petits commerces communaux n'auraient alors plus aucune chance. Il serait peut-être plus judicieux de regrouper les forces politiques, pour se répartir ces outils sociaux (EMS, crèche, centre médical) dans les différentes communes, et ainsi apporter un souffle de vie dans chaque village.

M. George doute que les personnes âgées de la Commune, qui ne se rendent déjà pas à Bernex pour des questions de mobilité ou de transport, se déplaceront à Eaumorte. Cette dimension des besoins mérite d'être intégrée dès le départ de la réflexion. A noter que les habitants d'Avusy ou de Laconnex n'ont aucun accès direct en transports publics à Eaumorte.

Mme Bolle de Paoli insiste sur le fait que le projet n'en est qu'à ses tout premiers balbutiements. Rien n'est encore dessiné en termes de besoins ; des idées ont été lancées et répertoriées. Il est en ce sens intéressant de voir dans quelle direction iront les discussions au sein des différents conseils municipaux.

L'idée, poursuit Mme Walthert, vise à initier les choses maintenant, pour un projet qui se concrétisera dans 10 ans, dans le cadre d'une perspective à prévoir pour les générations à venir. Un rendez-vous est d'ores et déjà fixé une fois par mois, pour faire avancer le dossier.

M. Schornoz juge lui aussi utile de connaître les besoins des artisans et des entreprises communales, sachant que ceux-ci voudront en premier lieu connaître le prix des surfaces disponibles.

M. Cogne relève que les entreprises choisissent par nature les emplacements les plus pratiques et aisément accessibles. Les quelques entreprises implantées à Cartigny font partie de la vie du village, même si elles génèrent parfois aussi certaines nuisances. Si un nouvel emplacement sis en

zone artisanale leur est offert à Eaumorte, elles partiront, ce qui serait dommageable pour le tissu social de la commune.

M. Loeffel confirme que depuis la réunion de décembre, un changement important est intervenu, à savoir qu'il a été décidé de recentrer ce projet sur la rive droite de la Route de Chancy. Avully tente d'imposer un certain nombre de choses aux autres communes, ce qui n'est pas la bonne approche. Dans le cadre de la constitution, il a été envisagé de revoir le découpage territorial du canton, en réduisant fortement le nombre des communes sur Genève. Sous réserve d'une acceptation par le peuple de cette nouvelle constitution, les communes de la Champagne seraient peut-être fusionnées et auraient alors besoin d'un tel centre. L'objet dont il est ici question est donc discuté 6 mois trop tôt.

Rien ne sera imposé aux communes, souligne M. George. Les éventuelles fusions entre communes interviendront quoi qu'il en soit bien après la réalisation de la zone d'Eaumorte. Dans le souci de définir les besoins, notamment en matière de crèche, un questionnaire pourrait être adressé aux habitants du village. Les artisans ont pour leur part peut-être besoin de place supplémentaire. M. George est en revanche plus dubitatif quant à la poste.

Mme Zach note que la réalisation de 50 places de crèche pourrait justifier d'installer à côté une boulangerie-épicerie. L'éventualité a d'ailleurs été émise de solliciter le boulanger de Laconnex.

M. Cogne imagine que le boulanger de Laconnex ne va pas pouvoir entretenir en même temps deux centres de vente installés à si courte distance. La boulangerie de Laconnex risque en conséquence de disparaître. Les centres des villages de la région risquent de s'appauvrir, au profit d'un centre collectif de tous ces villages, plus éloigné et qui impliquerait des déplacements en véhicule.

M. Pontinelli relève que le genre d'études qu'il est prévu de mener permet de définir les besoins, de dresser l'état des lieux, d'évaluer la faisabilité des différents projets. Il serait intéressant pour Cartigny d'y être impliquée, dans l'idée d'une prospective à venir, d'une projection vers le futur. Par rapport au village, la question se pose de savoir ce que l'on pourrait inventer de nouveau pour faire vivre ce centre et pour y rendre la vie plus agréable.

M. Cogne suggère, tant qu'aucune décision n'aura été prise, de poursuivre le processus, de réfléchir à la question et de revenir sur le sujet régulièrement, dans le cadre des prochaines séances du Conseil municipal, dont 15 minutes pourraient être consacrées jusqu'en juin à l'évaluation commune du projet.

Mme Walthert ajoute que la consultation engagée auprès des entreprises aura d'ici là donné des résultats ; les besoins et intérêts des uns et des autres auront pu être évalués.

Partant du constat qu'un certain nombre d'éléments déterminants restent à ce jour inconnus, M. Duriaux propose lui aussi d'aller de l'avant jusqu'à que les différentes options soient déterminées.

M. Cogne, qui juge important de lier le programme au site, rend ses collègues attentifs à la prestation qui serait offerte aux enfants de la Commune, habitués à s'ébattre dans des jardins, sachant que la future crèche serait concrètement à 50-80 mètres de la route de Chancy, coincée entre deux gravières et en face de la station-service. La même réflexion peut s'appliquer à l'EMS. Les conseillers municipaux ont notamment pour mission de préserver la qualité de vie, très privilégiée, de leurs concitoyens, en faisant en sorte que les choses durent ainsi.

La Présidente déduit de ce qui vient d'être dit que l'exécutif est invité par le CM à continuer à participer aux réunions consacrées à ce projet, et à rendre compte régulièrement des avancées du dossier.

M. Cogne précise encore que le rapport relatif aux gravières sera prochainement rédigé. Le graviériste a donné réponse aux remarques formulées. Il prend position s'agissant du rapport de la commission et précise qu'un nouveau plan d'extraction devra être défini, sur la base d'une seule exploitation. Ce plan sera à nouveau soumis au CM. La commission se réunira pour analyser ces réponses, évaluer leur pertinence et leur factualité. Elle rendra rapport pour la prochaine séance du Conseil municipal.

## 6. Propositions et questions

- M. Duriaux se propose, à l'issue de la séance, de montrer le projet de développement d'extension (prévue pour 2014) du TCOB jusqu'à Bernex-Vailly, par le biais d'une présentation 3D.
- M. Pontinelli évoque la zone 20, en indiquant avoir l'impression que la vitesse a effectivement baissé. Il n'en demeure pas moins que nombreux sont les automobilistes, pas forcément étrangers au village, qui circulent plus vite. Il serait intéressant d'installer sur cette zone des radars mobiles indiquant la vitesse, pour attirer l'attention de ces automobilistes et les inciter à ralentir.
- Mme Moget demande ce qu'il en est des trois platanes  
Mme Zach répond que deux platanes seront replantés très prochainement ; pour des raisons d'emprise sur le terrain, ce nombre sera limité à deux.
- M. Cogne remercie Sandra pour les contacts pris avec la Tribune de Genève, le correctif ayant enfin été apporté, les séances étant désormais annoncées à 20h30.
- Mme Cocquio regrette la que la réunion avec les sociétés communales ait été annulée. C'était l'occasion de rencontrer toutes ces personnes.  
Mme Bolle de Paoli précise que cette suppression n'est pas définitive ; la réunion n'aura toutefois pas lieu avant le mois de mars.

Fin de la séance à 22h00

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....